

Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2010

Nette augmentation des recettes fiscales des personnes morales

Solde migratoire des contribuables encore et toujours négatif

Fruit d'une étroite collaboration entre le Service de statistique et le Service des contributions de l'Etat de Neuchâtel, le rapport "statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2010" est présenté pour la quatrième année consécutive. Cette publication a pour vocation d'analyser en détail les recettes fiscales du canton de Neuchâtel et les flux migratoires des contribuables de façon rigoureuse et méthodique, tout en garantissant une lecture aisée grâce à l'insertion de nombreux tableaux, graphiques et cartes. Globalement, les rentrées fiscales de l'Etat ont augmenté entre les années fiscales 2009 et 2010. La progression s'avère cependant différenciée selon les types d'impôts, avec une hausse significative des recettes dues aux personnes morales et une quasi stagnation de celles des personnes physiques. Le solde migratoire des contribuables reste négatif, le canton ayant "perdu" 615 contribuables au cours de l'année 2010. Le rapport complet est disponible sur le site internet de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/stat.

Légère augmentation des rentrées fiscales entre 2009 et 2010

Les rentrées fiscales 2010 de l'Etat de Neuchâtel ont atteint la somme de 932,9 millions de francs. L'imposition des personnes physiques couvre 77,4% de ce montant avec 721,9 millions de francs, l'imposition des personnes morales 14,2% avec 132,8 millions de francs et les autres types d'impôts, la part restante, avec 8,4% des rentrées, soit 78,2 millions de francs. L'évolution globale des recettes fiscales est modérée par rapport à l'année 2009. On constate une légère hausse de +0,8%, soit un peu plus de 7 millions de francs de revenus supplémentaire pour l'Etat.

Au niveau des personnes physiques, l'écart des recettes observé entre les années 2009 et 2010 connaît une très faible embellie. Avec une augmentation du produit de l'impôt se montant à 140'000 francs, cette progression est quasiment nulle. Le qualificatif de "stagnation" semble le plus pertinent pour décrire l'évolution récente de la situation fiscale des personnes physiques dans le canton de Neuchâtel.

Avec 132,8 millions de francs de recettes en 2010, l'impôt des personnes morales connaît une substantielle augmentation par rapport à l'année fiscale 2009. La progression affichée se monte à 16,5 millions de francs, soit +14,2%. Cette hausse est d'autant plus réjouissante qu'une certaine stagnation des rentrées fiscales s'était installée au cours des années 2006 (114,9 millions), 2007 (113,9 millions), 2008 (115,2 millions) et 2009 (116,2 millions).

Un flux de contribuables toujours négatif

Depuis 2001, le nombre de contribuables qui ont quitté le canton pour un autre ou pour l'étranger est supérieur au nombre de contribuables qui sont venus s'y établir. En moyenne, ce sont 1.666 contribuables qui quittent le canton chaque année, contre 1.136 qui y rentrent. Le solde migratoire des contribuables est donc systématiquement négatif avec une moyenne annuelle de 530 départs chaque année, alors même que des cantons voisins tels que Vaud ou Fribourg semblent afficher des soldes systématiquement positifs depuis plusieurs années. Avec 1.198 arrivées et 1.665 départs de contribuables, l'année 2010 ne fait pas exception à la règle et présente un solde négatif de 615 contribuables, supérieur à la moyenne.

Pour l'année 2010, l'impact de ce flux négatif des contribuables sur les recettes fiscales cantonales représente une "perte" de 29,4 millions de francs en termes de revenus déterminants et de 14,5 millions de francs pour la fortune déterminante.

Géographiquement, les communes suisses ayant accueilli le plus grand nombre de contribuables neuchâtelois expatriés durant l'année 2010 sont Lausanne (134), Bienne (65) et Genève (47).

Un outil de diagnostic essentiel pour les autorités

Pour les autorités, la statistique fiscale est un outil précieux qui contribue au diagnostic porté sur les perspectives financières et démographiques neuchâteloises. Par son approche scientifique et rigoureuse, elle a notamment permis de mieux comprendre le phénomène de perte de richesses que subit le canton depuis plusieurs années, et d'étayer de manière rationnelle les constats qui ont servi de base à la réforme de la fiscalité des personnes physiques récemment votée par le Grand Conseil. La statistique fiscale est également appelée dès 2016 à jouer un rôle prépondérant dans l'analyse qui donnera lieu à la décision de poursuivre ou de stopper les mesures prévues. Le rapport publié aujourd'hui vient confirmer que la démarche entreprise est nécessaire à la restauration d'une assiette fiscale propre à préserver la richesse du canton de Neuchâtel et à soutenir l'Etat dans ses grands projets et dans la délivrance de ses prestations à la population.

Le rapport "Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2010" est disponible dans sa version PDF par le lien <http://www.ne.ch/stat>

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Youssef Wahid, chef du Service des contributions, tél. 032 889 45 15.

Gérard Geiser, chef du Service de statistique, tél. 032 889 48 12.

Neuchâtel, le 28 juin 2012